

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 17 septembre 2024 Date de publication précédente: 24 septembre 2020 No de fiche: 340A-7

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

ARC MX2 (Partie A)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Composite polymère ARC. Réparation des avaries causées par les chocs, l'abrasion, l'érosion ou la corrosion; reconstruction des surfaces usées; remplissage des trous et des fentes; création de surfaces résistant bien à l'abrasion.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: www.chesterton.com

Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com

Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317

Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 3, H412

2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Attention

| | | |
|----------------------------|------|--|
| Mentions de danger: | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| | H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

| | | |
|------------------------------|---|--|
| Conseils de prudence: | P261 | Éviter de respirer les vapeurs. |
| | P264 | Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| | P272 | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. |
| | P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| | P280 | Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. |
| | P302/352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. |
| | P333/313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| | P305/351/338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| | P337/313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| | P362/364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. | |

Informations supplémentaires: Aucun

2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

| Ingrédients dangereux ¹ | %Poids | No. CAS | Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH |
|--|---------|-------------|--|
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | 10-20 | 1675-54-3 * | Skin Irrit. 2, H315 (C ≥ 5 %) Eye Irrit. 2, H319 (C ≥ 5 %) Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411 |
| Alcool benzylique | 1-5 | 100-51-6 | Acute Tox. 4, H332, H302 Eye Irrit. 2, H319 |
| Autres Ingrédients: | | | |
| Oxyde d'aluminium | 55-65 | 1344-28-1 | Non classé ** |
| Silice amorphe | 1-5 | 7631-86-9 | Non classé ** |
| Dioxyde de titane | 0,1-0,9 | 13463-67-7 | Non classé ^a ** |

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

* Autre no. CAS: 25068-38-6.

^a Contient moins de 1 % de particules d'un diamètre ≤ 10 µm.

** Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Inhalation: | Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin. |
| Contact avec l'épiderme: | Enlever les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste. |
| Contact avec les yeux: | Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste. |
| Ingestion: | Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin. |
| Protection des premiers secours: | Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation modérée des yeux et de la peau. Peut sensibiliser la peau et causer des éruptions ou de l'urticaire. Les vapeurs qui émanent peuvent irriter le système respiratoire provoquant des toux et une respiration difficile.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse, brume d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à débit élevé

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, benzaldéhyde.

Autres dangers: Lors d'une exposition à une chaleur excessive, la formation de gaz risque d'entraîner la rupture du récipient. Ne pas laisser l'écoulement dû à la lutte contre l'incendie entrer dans les fossés ou les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évitez le contact avec la peau. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Éviter de créer et de respirer la poussière lors de la manipulation, du perçage, du meulage, du sciage ou du décapage.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

| Ingrédients | TLV ACGIH | |
|--|--------------|-------------------|
| | ppm | mg/m ³ |
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | SO | SO |
| Alcool benzylique | SO | SO |
| Oxyde d'aluminium | SO | 1 |
| Silice amorphe | (total) | 10* |
| | (alvéolaire) | 3 |
| Dioxyde de titane | (total) | 10* |
| | (alvéolaire) | 3 |

* Particules non spécifiées par ailleurs (PNSA)

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Assurez une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations de vapeurs au-dessous des limites d'exposition. S'il s'avère nécessaire de modifier le produit durci final d'une façon qui entraînerait la production de poussière, utilisez des méthodes de dépeussierage appropriées ou humidifiez le produit.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. En cas de dépassement des limites d'exposition, utiliser un masque à adduction d'air homologué.

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (néoprène).

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité

Autres: Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | | | |
|--|--------------------------|---|---|
| État physique | pâte | pH | n'est pas applicable |
| Couleur | blanc | Viscosité cinématique à 40 °C | environ 21 000 mm ² /s (calculé) |
| Odeur | Résines époxydiques | Solubilité dans l'eau | très légère |
| Seuil olfactif | n'est pas défini | Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log) | n'est pas applicable |
| Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition | n'est pas défini | Pression de vapeur à 20° C | n'est pas défini |
| Point de fusion/point de congélation | n'est pas défini | Densité et/ou densité relative | 2,38 kg/l |
| % volatil (par volume) | Aucun | Densité de vapeur (air=1) | > 1 |
| Inflammabilité | n'est pas défini | Taux d'évaporation (éther = 1) | < 1 |
| Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion | n'est pas défini | % de produits aromatiques par poids | Aucun |
| Point éclair | > 200 °C | Caractéristiques des particules | n'est pas applicable |
| Méthode | PM, vase clos | Propriétés explosives | n'est pas applicable |
| Température d'auto-inflammabilité | n'est pas défini | Propriétés comburantes | n'est pas applicable |
| Température de décomposition | aucune donnée disponible | | |

9.2. Autres informations

Viscosité dynamique: environ 50,000 cps

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun

10.5. Matières incompatibles

Bases et acides minéraux forts, bases organiques fortes et agents oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, benzaldéhyde.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. L'exposition peut aggraver la situation chez les personnes ayant une indisposition de la peau ou des yeux pré-existante et des allergies de la peau.

Toxicité aiguë -**Par voie orale:**

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits. ETA-mélange 100 621 mg/kg.

| Substance | Essai | Résultat |
|--|------------|---------------|
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | DL50, rat | > 5 000 mg/kg |
| Alcool benzylique | DL50, rat | 1 230 mg/kg |
| Oxyde d'aluminium | DL50, rat | > 5 000 mg/kg |
| Silice amorphe | DSENO, rat | > 5 000 mg/kg |

Par voie cutanée:

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

| Substance | Essai | Résultat |
|--|-------------|----------------|
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | DL50, lapin | > 2 000 mg/kg |
| Alcool benzylique | DL50, lapin | 2 000 mg/kg |
| Silice amorphe | DL50, rat | > 2 000 mg/kg |
| Dioxyde de titane | DL50, lapin | > 10 000 mg/kg |

Par inhalation:

Les vapeurs qui émanent peuvent irriter le système respiratoire provoquant des toux et une respiration difficile. ETA-mélange = 683,2 mg/l (vapeur).

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

| Substance | Essai | Résultat |
|--|------------------------------|--------------------|
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | Irritation de la peau, lapin | Irritation modérée |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

| Substance | Essai | Résultat |
|--|---------------------------------------|--------------------|
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | Irritation des yeux, lapin | Irritation modérée |
| Alcool benzylique | Irritation des yeux, lapin (OCDE 405) | Irritant |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut sensibiliser la peau et causer des éruptions ou de l'urticaire.

| Substance | Essai | Résultat |
|--|------------------------------------|---------------|
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | Sensibilisation de la peau, cobaye | Sensibilisant |

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), Oxyde d'aluminium, Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a classé le dioxyde de titane comme un cancérogène potentiel par inhalation chez l'homme (groupe 2B). Le dioxyde de titane que contient ce produit ne se dissocie pas du mélange ou ne se met pas spontanément en suspension dans l'air, donc, ne présente pas de danger en cas d'utilisation normale. Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), Oxyde d'aluminium, Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique:

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), Oxyde d'aluminium, Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée: Résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700), Oxyde d'aluminium, Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Substance | Essai | Résultat |
|--|---|---------------------|
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700) | DSENO subchronique, orale, 90 jours, rat, mâle / femelle (OCDE 408) | 50 mg/kg p.c./jour |
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700) | DSENO subchronique, cutanée, 90 jours, rat, mâle / femelle (OCDE 411) | 10 mg/kg p.c./jour |
| Résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700) | DSENO subchronique, cutanée, 90 jours, souris, mâle (OCDE 411) | 100 mg/kg p.c./jour |

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations: Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700): modérément toxique pour les organismes aquatiques en cas d'exposition aiguë (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/l chez les espèces les plus sensibles).

12.2. Persistance et dégradabilité

Résines époxydiques: ce produit n'est pas facilement biodégradable (biodégradation, OCDE 301F, 28 jours: 5%). Alcool benzylique: biodégradation relativement rapide prévue. Oxyde d'aluminium, Silice amorphe, Dioxyde de titane: substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Résines époxydiques: Coefficient de partage octanol/eau (log Kow) = 2,64 – 3,78; facteur de bioconcentration (QSAR) \leq 31, faible risque de bioaccumulation. Alcool benzylique: faible risque de bioaccumulation (BCF < 100).

12.4. Mobilité dans le sol

Pâte. Solubilité dans l'eau: très légère. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Résines époxydiques, Alcool benzylique: s'il pénètre dans le sol, ce produit est mobile et risque de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Mettre en décharge dans des conteneurs hermétiques en utilisant une installation agréée. Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

RID/IMDG/OACI: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

TMD: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

N'EST PAS APPLICABLE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'EST PAS APPLICABLE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

N'EST PAS APPLICABLE

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations nationales

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADP: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0: Dose minimale avec effet observé
 DSEO: Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS: Fiche de données de sécurité
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND: Non disponible
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PEL: Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH: Système général harmonisé
 SO: Sans objet
 STEL: Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV: Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

| Classification | Méthode de classification |
|-------------------------|---------------------------|
| Skin Irrit. 2, H315 | Méthode de calcul |
| Eye Irrit. 2, H319 | Méthode de calcul |
| Skin Sens. 1, H317 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 3, H412 | Méthode de calcul |

Mentions H pertinentes: H302: Nocif en cas d'ingestion.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 17 septembre 2024

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3, 4.1, 5.1, 5.2, 7.1, 8.1, 9.1, 9.2, 10.5, 10.6, 11, 12.1-12.3, 12.5, 13, 15.1, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.